

PROCOLES DE SECOURS



www.presta-asso.fr

Toute prise en charge d'une victime doit se faire préférentiellement **par un secouriste**

Au moindre doute ou besoin de conseils, appeler le 15

Avant tout soin, se laver les mains et mettre des gants

Plaies simples superficielles

- Lavage de la plaie sous l'eau du robinet avec savon
- ± Désinfection de la plaie avec une solution appropriée
- Pansement avec une compresse
- Conseiller la vérification de la vaccination antitétanique

Atteintes de l'œil

- **En cas de poussière**, lavage oculaire avec sérum physiologique en priorité sinon avec de l'eau du robinet et éventuellement demander un avis médical
- **En cas de paille métallique**, lavage oculaire avec sérum physiologique en priorité sinon avec de l'eau du robinet et **demander un avis médical**
- En cas de coup d'arc ou de corps étrangers, orientation urgente vers un ophtalmologue

Bosses / Coups / Bleus superficiels

- Refroidir (glace) et si douleur persistante, gonflement, déformation, consulter un spécialiste

Fractures

- Immobiliser en attendant les secours

Brûlures

1. THERMIQUES

- **Refroidir immédiatement la surface brûlée par ruissellement d'eau du robinet tempérée.** Débuter l'arrosage 30 minutes après l'accident n'a pas d'intérêt ;
- **Retirer les vêtements couvrant la brûlure, s'ils n'adhèrent pas à la peau.**

En cas brûlure simple :

- Poursuivre le refroidissement, **jusqu'à disparition de la douleur ;**
- Ne jamais percer les cloques mais les protéger par un pansement stérile ;

En cas brûlure grave :

- **Alerter les secours** en composant le 18 ou le 112 ;
- **Poursuivre le refroidissement**, selon les consignes données ;
- Installer, après refroidissement, la victime dans la **position la plus adaptée et confortable** (allongée ou assise en cas de gêne respiratoire) ; en laissant la partie brûlée visible si possible.
- **Surveiller** continuellement la victime.

Aucun produit ne doit être appliqué sur une brûlure grave sans avis médical.

2. CHIMIQUES

- **Rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante tempérée :**
 - o les membres exposés,
 - o l'œil, s'il est atteint, en veillant à ce que l'eau de lavage (ou sérum physiologique) ne coule pas sur l'autre œil ;
- **Ôter les vêtements imbibés** de produits du haut vers le bas, en se protégeant soi-même d'éventuels contacts ;

Dans tous les cas, faire une déclaration d'accident de travail et noter l'accident sur le registre réglementaire ou sur le cahier de premiers secours